



# DNB 2017

*Arrêté du 31 décembre 2015*

*Arrêté du 16 février 2016 modifiant l'arrêté du 31 décembre 2015*

*Arrêté du 31 décembre 2015 (version consolidée du 28 février 2016)*

*note de service du 6 avril 2016 ( **BO n°14 du 8 avril 2016** )*

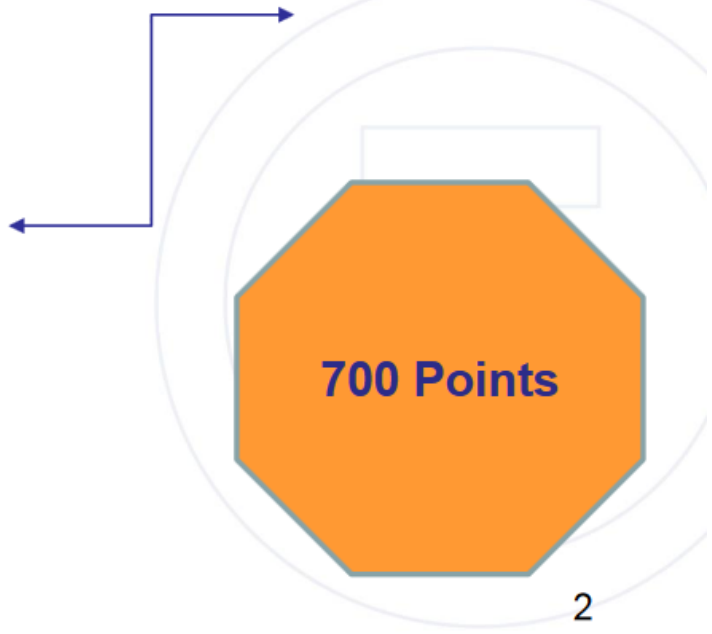


# Attribution du diplôme national candidats scolaires



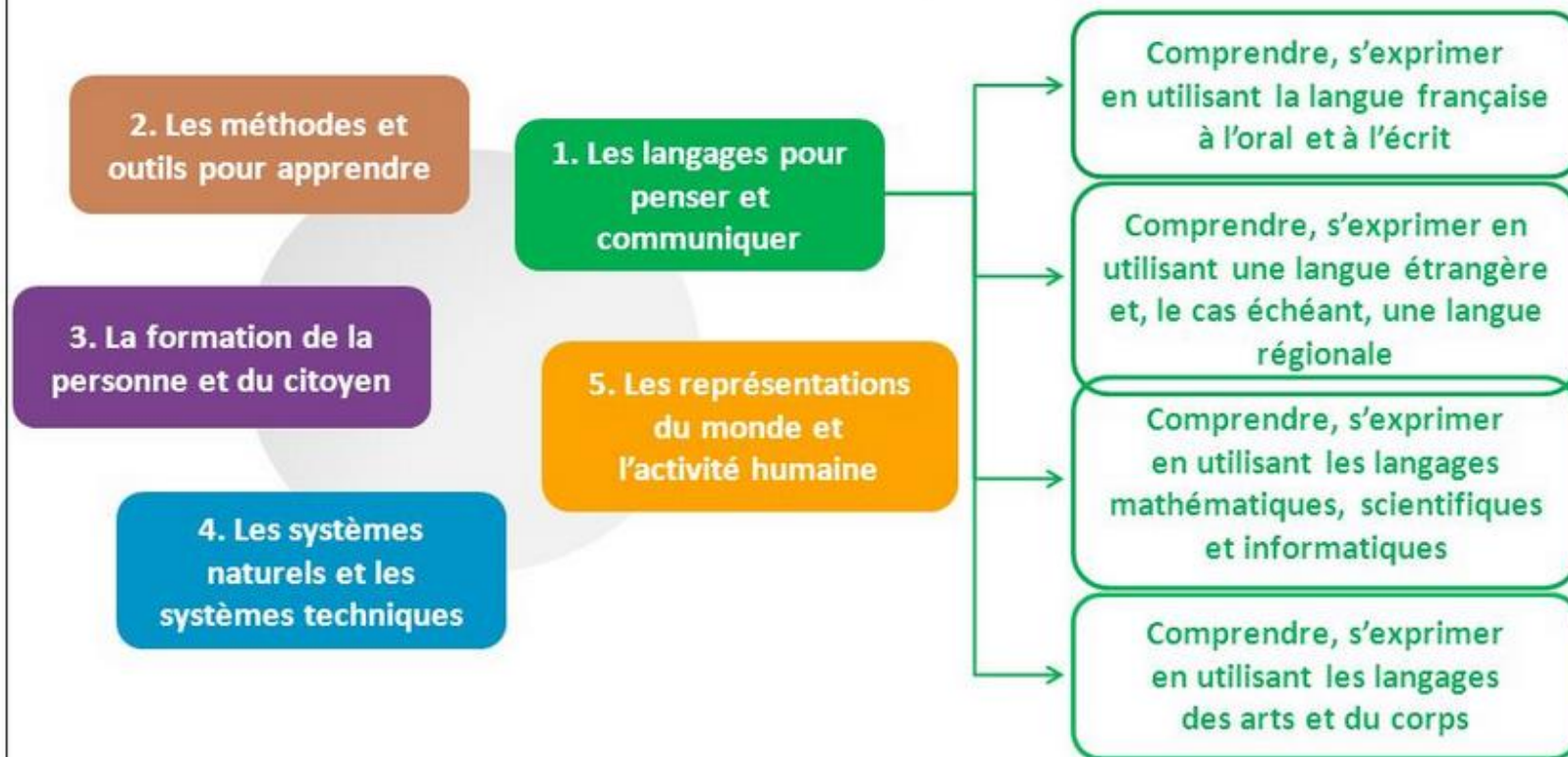
**Enseignement de complément**  
Selon si objectifs d'apprentissage sont :

- atteints (10 pts)
- dépassés (20 pts)



# Le nouveau socle commun

- 5 domaines de formation
- Des objectifs dans chacun d'eux



*Le décret sur le socle commun :*  
décret n° 2015-372 du 31-3-2015 - J.O. du 2-4-2015

# Degré d'acquisition du socle

400  
Points

Pour chacune des quatre composantes du domaine 1 et pour chacun des quatre autres domaines de formation du socle :

- 10 points si le candidat obtient le niveau « Maîtrise insuffisante » ;
- 25 points s'il obtient le niveau « Maîtrise fragile » ;
- 40 points s'il obtient le niveau « Maîtrise satisfaisante » ;
- 50 points s'il obtient le niveau « Très bonne maîtrise » ;

# Epreuves écrites

200  
Points

- Maths- PC – SvT et technologie ( 3h)
  - Maths (2h) 45+5 points
  - PC-SvT-Techno (1h) 45+5 Pts
- Analyse et compréhension de textes et de documents
  - Questionnaires (3h)
    - HG (comprendre 20 Pts Ecrire 20 Pts) +EMC 10 Pts (2h)
    - Français (1h) 20 Pts
  - Rédaction et maîtrise de la langue (2h)
    - Dictée 5 Pts et réécriture 5 Pts (30 min)
    - Travail d'écriture (1h30) 20 Pts



# Epreuve orale

100  
Points

## une épreuve orale ( 15 min)

Sujet choisi par le candidat et portant sur un des projets menés dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4, du parcours Avenir, du parcours citoyen ou du parcours d'éducation artistique et culturel ;

- Maîtrise de l'expression orale : **50 points**
- Maîtrise du sujet : **50 points**

Du 15 avril à la date de la dernière épreuve écrite.

**Lundi 19 juin 2017**

**Tous candidats** (sauf pour l'épreuve de langue vivante étrangère réservée aux candidats individuels)

**Mardi 20 juin 2017**

**Tous candidats**

Langue vivante étrangère  
9 h 30 - 11 h

**Première épreuve**

1re partie

Mathématiques

14 h - 16 h

2e partie

Physique-chimie et/ou SVT  
et/ou technologie\*

16 h 15 - 17 h 15

**Deuxième épreuve**

1re partie - 1re période

Histoire et géographie -  
enseignement moral et civique

9 h - 11 h

1re partie - 2e période

Français

11 h 15 - 12 h 15

2e partie

Français

(dictée - réécriture)

14 h - 14 h 30

Français

(travail d'écriture)

14 h 30 - 16 h